

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Il est un principe de base de la loi juive selon lequel D.ieu nous récompense quand nous accomplissons Ses commandements. La Paracha de cette semaine, Ki Tetsé (Devarim 21 :10-25 :19), nous indique que D.ieu «(...) fera du bien et (...) donnera la longueur des jours» si nous accomplissons l'un des commandements ici précisé. Mais en va-t-il toujours de même ?

Le commandement en question est la loi de renvoyer la mère oiselle quand on veut prendre les œufs de son nid. Nous avons le droit de prendre les œufs du nid, pour notre propre usage, mais plutôt que d'occasionner de la souffrance à la mère en le faisant devant elle, il nous est enjoint de la renvoyer. (Le Talmud Bera'hot 33b statue que c'est un décret Divin, inaccessible à la compréhension).

«Honore ton père et ta mère» est un autre commandement de la Torah pour le respect duquel nous est promis la longévité (Chemot 20 :12). Cependant, la Torah évoque les circonstances où quelqu'un observa en même temps ces deux commandements et, au lieu d'être récompensé, il en subit une catastrophe. Un père demanda à son fils de grimper sur un arbre et de prendre les œufs d'un nid. Le fils obéit et accomplit également le commandement de renvoyer la mère oiselle. Mais alors, il tomba et mourut. Elicha ben Abouya, un érudit qui vivait après la destruction du Temple, assista à cette scène. Il en fut horrifié et cette expérience ainsi que d'autres facteurs (voir Talmud

'Haguigah 15b, à la fin) eurent pour effet qu'il abandonna l'observance juive.

La communauté prit soin des filles d'Elicha ben Abouya et son petit-fils, Rabbi Yaakov, devint un célèbre érudit. Lui aussi, assista à un événement similaire. Cependant, il réagit différemment. Il dit «Où est la longévité de cette personne et le bien qui lui ont été promis ? Dans le monde futur...». Il interprétait la tragédie dans ce monde comme signifiant qu'il fallait intensifier l'importance de la foi dans le Monde Futur et dans la Résurrection des Morts. C'est là-bas que l'on reçoit la récompense pour notre service de D.ieu et non dans ce monde (Talmud 'Houlin, 142 a, Kidouchin 39b).

Cependant, à de nombreuses occasions, la Torah nous dit que si nous obéissons à ses lois, alors, comme il est dit dans le second paragraphe du Chema, «Je te donnerai la pluie en sa saison... et tu ramasseras tes récoltes...». Cela ne signifie-t-il pas que nous devons nous attendre à une récompense dans ce monde ? L'une des approches pour comprendre consiste à voir la différence entre les profits matériels et une récompense. D.ieu accorde à chacun les ressources pour observer la Torah, tout comme un maître donne à son serviteur les outils pour accomplir son travail. La paix, la bonne santé et le confort matériel aident à l'étude et à

l'observance de la Torah, à maintenir une vie juive. Mais parfois aussi, D.ieu veut que nous accomplissions la Torah, même confrontés à de dures difficultés ou à l'oppression, pour pouvoir exprimer un dévouement plus profond au Judaïsme. Pourquoi certains sont choisis pour cette tâche phénoménale ? Nous ne le savons pas. Pourquoi cette personne devrait-elle quitter le monde à ce moment précis ? Nous ignorons le plan Divin, quel est le dessein de chaque personne dans la vie, comment et quand ?

A cette étape de l'histoire, ce qui arrive dans ce monde fini et confus reste souvent un mystère. Par contre, la récompense pour nos efforts est sans limites. Elle ne peut être comprimée dans les limites de notre monde matériel.

La récompense pour l'accomplissement des commandements et pour la souffrance et l'abnégation au nom du Judaïsme est le Monde Futur (Voir Rambam, Lois de la Techouva 8 :1, 9 :1).

C'est alors que l'éclat infini du Divin est révélé à l'âme, dans une joie illimitée.

Où est la récompense ?

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat KI TETSÉ

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : **20h 46** • Sortie **21h 55**

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	20.48	Marseille	20.21	Nice	20.15
Grenoble	20.24	Montpellier	20.28	Strasbourg	20.23
Lille	20.47	Nancy	20.30	Toulouse	20.38
Lyon	20.29	Nantes	20.57		

à partir du dimanche 11 août 2013

Heure limite du Chema : **10h16** Pose des Téléphones : **05h25**

Fin Kidouch Levana : toute la nuit du mardi 20 au mercredi 21 août 2013 (15 Elloul)